

Nombre de membres	
En exercice	Présents
	à
	20 h
12	10

Date de la convocation
28 février 2019
Nombre de pouvoirs
1

Séance du mardi 05 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 05 mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.

Etaient présents à 20 h : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, Mme GARDAN Christine, M. VALLEE Mickaël.

Absents à 20 h :

- M. MORIN Thierry a donné pouvoir à Mme CHEREL Marie-Odile,
- Mme ROSSIGNOL Géraldine.

M. ESNAULT Franck a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police – programme 2019

M. le Maire présente les projets, rue du Maine, susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2019 ainsi que le plan de financement :

Projets 2019 (dépendances)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Aménagement d'un ralentisseur y compris signalétique	4602,00 €	5522,40 €
Signalisation d'un passage piéton aux abords de l'Ecole Notre Dame de Landéan	1940,00 €	2328,00 €
Fourniture d'un radar pédagogique solaire	1750,00 €	2100,00 €
Total des dépenses	8292,00 €	9950,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter les projets ci-dessus,
 - de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019,
 - la Commune de LANDEAN s'engagera de faire exécuter les travaux dans les brefs délais, dès réception de la notification de subvention émanant la commission permanente du Conseil Départemental et acceptera la somme proposée.
- Cette dépense sera inscrite, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2019 de la Commune.

Demandes de subventions 2019

➤ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Année 2019	Observations
Sporting-Club - Landéan	2 300,00 €	au titre de l'année 2019
Comité des Fêtes - Landéan	300,00 €	au titre de l'année 2019
	300,00 €	pour le repas illuminations de Noël 2019
Entente Parigné - Landéan	1500,00€	au titre de l'année 2019
Les 3 P événements - Landéan	150,00 €	au titre de l'année 2019
	150,00 €	pour le vin d'honneur, servi le 24 février 2019, à l'occasion de la course cycliste "challenge Joseph Chalopin"
SNSM (station des Frégates) - Saint Jean Le Thomas	25,00 €	
Office cantonal d'animation sportive - La Chapelle-Janson	3 396,60 €	1258 hab x 2,70 € = 3396,60 €
Société d'agriculture - Fougères-Nord	389,98 €	1258 hab x 0,31 € = 389,98 €
ADMR - Fleurigné	1258,00	1258 hab x 1 € = 1258 €
Prévention routière - Rennes	25,00 €	
CLIC Haute Bretagne - Maen Roch	377,40 €	1258 hab x 0,30 € = 377,40 €

Intitulé	Année 2019	Observations		
Amicale fédérée des donneurs de sang des cantons de Fougères	50,00 €			
France Adot 35 - Rennes	50,00 €			
La Croix d'Or - Rennes	25,00 €			
S.O.S. Amitié - Rennes	25,00 €			
Association Française contre la sclérose en plaques - Blagnac	25,00 €			
Association Rey-Leroux - La Bouexière	257,53 €	coût d'un élève scolarisé en élémentaire dans le public à La Bouexière connu en janvier 2018 (257,53 €)		
Chambres des Métiers, Maisons Familiales Rurales, lycées techniques sollicitant une subvention de fonctionnement pour les enfants de Landéan fréquentant ces établissements. La demande de subvention sera présentée par l'établissement.	30 €/élève	pour l'année 2018-2019		
Ecoles, collèges, lycées, MFR sollicitant une subvention pour les élèves habitant Landéan et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours. La demande de subvention sera présentée par l'établissement.	15 €/élève	pour l'année 2018-2019		
Ecoles élémentaires sollicitant une subvention pour les élèves habitant de Landéan, fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours. La demande de subvention sera présentée par l'établissement.	40 €/élève	pour l'année 2018-2019		
Association sportive UGSEL	112,52 €		mai 2019 (maternelle)	2 rencontres mai et juin 2019 (primaire)
		Cars	500 €	1 000 €
		Matériel sportif (médailles, diplômes)	10 €	10 €
		Dépenses totales	510 €	1 010 €
		Nbe d'enfants de Fougères, Lécousse, Landéan et Parigné participant à ces rencontres	391	822
		Soit un coût par élève	1,30 €	1,23 €
		Nombre d'élèves de LANDEAN	26	64
		Soit un coût total pour la commune de LANDEAN	26 X 1,3 € = 33,80 €	64 X 1,23 € = 78,72 €
APEL de Landéan	6 € / élève scolarisé à l'école de Landéan	pour les festivités de Noël		

M. le Maire informe que le Comité des Fêtes de LANDEAN sollicite l'inscription de crédits pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

➤Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire, en dépenses d'investissement, sur le budget de la Commune, à l'opération n° 207 « illuminations de Noël », compte 2188 « autres immobilisations corporelles », les crédits suivants :

	Montant T.T.C. à inscrire
Budget primitif 2019	1.000 €
Budget primitif 2020	1.000 €
Budget primitif 2021	1.000 €

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de la Commune de Laignelet

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2018-2019, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Laignelet, pour des élèves domiciliés à Landéan, scolarisés dans cet établissement.

Maternelle	Elémentaire	Total	Abattement 20 % pour communes adhérentes à Fougères Agglomération	Total dû
1250,19 € (coût 2017 pour un élève en maternelle) x 2 élèves = 2500,38 €	423,43 € (coût 2017 pour un élève en élémentaire) x 1 élève = 423,43 €	2923,81 €	584,76 €	2339,05 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN verse la somme de 2339,05 € à la Commune de Laignelet pour cette affaire.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de la Commune de Lécousse

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2018-2019, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Lécousse pour des élèves, domiciliés à Landéan, scolarisés dans cet établissement, dont voici la répartition après un abattement de 20 % pour les communes adhérentes à Fougères-Agglomération :

Maternelle	Elémentaire	Total dû
728,19 € (coût issu du compte administratif 2017 pour un élève en maternelle) x 1 élève = 728,19 €	394,11 € (coût issu du compte administratif 2017 pour un élève en élémentaire) x 3 élèves = 1182,33 €	1910,52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la Commune de Landéan verse la somme de 1910,52 € à la commune de Lécousse pour cette affaire.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées – Ville de Fougères

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2018-2019, une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour des élèves, domiciliés à Landéan, scolarisés à Fougères :

Maternelle	Elémentaire	Total dû
854,21 € (coût d'un élève en maternelle issu du compte administratif 2017 après abattement de 20 %) x 3 élèves = 2562,63 €	375 € (coût moyen départemental) x 16 élèves = 6000 €	8562,63 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune de LANDEAN verse la somme de 8562,63 € à la Ville de Fougères pour cette affaire.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques – Ville de Fougères

M. le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2018-2019, une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour des élèves, domiciliés à Landéan, scolarisés à Fougères :

Maternelle	Elémentaire	Total dû
854,21 € (coût élève maternel fougerais issu du compte administratif 2017 après abattement de 20 %) x 2 élèves = 1708,42 €	396,81 € (coût élève élémentaire issu du compte administratif 2017 après abattement de 20 %) x 4 élèves = 1587,24 €	3295,66 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune de LANDEAN verse la somme de 3295,66 € à la Ville de Fougères pour cette affaire.

Cessions de biens de l'Etat aux lieux-dits « Chênedet » et « Maison Neuve »

Suite à la délibération du 16 octobre 2018 prise par la Commune, Fougères Agglomération a fait une nouvelle offre à l'Etat.

L'état envisage, désormais, de céder globalement deux ensembles :

- le premier, au lieu-dit Chênedet, cadastré sous les références D 126, D 127, D 128, D 129, D 130, D 253, D 254, D 256, D 258, d'une superficie de 15057 m²,
- et le second, au lieu-dit Maison Neuve, cadastré sous les références D 260, D 263 et D 266, d'une superficie de 4896 m² soit 19953 m² pour la somme de 350000 €.

C'est pourquoi, la Commune de Landéan a reçu, le 13 février 2019, un courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine qui précise, à nouveau, que la Commune de Landéan bénéficie d'une priorité d'acquisition sur ce projet de cession et qu'elle peut déléguer son droit de priorité dans les cas et conditions prévus aux articles L. 211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de LANDEAN décide :

- de ne pas donner suite à l'offre de vente globale,
- de déléguer à FOUGERES AGGLOMERATION, située Parc d'Activités de l'Aumallerie, 1 rue Louis Lumière à LA SELLE EN LUITRE (35133), son droit de priorité d'acquisition :
- pour l'acquisition des deux ensembles, le premier, cadastré D 126, D 127, D 128, D 129, D 130, D 253, D 254, D 256, D 258, d'une superficie de 15 057 m², situé au lieu-dit « Chênedet » ainsi que le second, cadastré D 260, D 263, D 266, d'une superficie de 4 896 m², situé au lieu-dit « Maison Neuve » à LANDEAN soit 19953 m² pour la superficie totale des deux sites.

Avis du Conseil Municipal sur enquête publique : projet de restructuration d'un atelier de vaches laitières et actualisation d'un plan d'épandage – lieu-dit « la Grande Garenne (LA BAZOUGE DU DESERT) – GAEC NORMANDE ESPACE

M. le Maire informe qu'une enquête publique s'est déroulée du 28 janvier 2019 au 25 février 2019 inclus à la demande du GAEC NORMANDE ESPACE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'atelier de vaches laitières et l'actualisation du plan d'épandage, situé au lieu-dit « La Grande Garenne » à La Bazouge du Désert.

➤Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Le Maire,

Louis-Gérard GUERIN

